

A scenic view of a rocky beach. In the foreground, a bottle of wine, a straw hat, and flip-flops are placed on the sand. The background shows a rocky coastline with the ocean and a cloudy sky.

DOMAINE DE
NERLEUX



Règlement concours photos
“LES SENS DU VIN”



Article 1 - Présentation du concours

Le Domaine de Nerleux organise un concours photos gratuit et ouvert aux amateurs de photographie sur le thème “Les sens du vin”. Ce règlement est consultable et téléchargeable sur le site du Domaine www.nerleux.fr, rubriques « Nos Actualités » puis “Evènement Les Sens du Vin”. Les employés du Domaine, ainsi que leurs familles ne seront pas admis à concourir, mais pourront toutefois exposer leurs photographies. Au travers de ce concours nous souhaitons illustrer les voyages d’été de nos cuvées mais aussi les moments de partage pour en profiter avec tous les sens. Suite à ce concours, le collectif de photographes F/4 et l’équipe du Domaine sélectionneront les photos qui seront exposées au Domaine pour être appréciées par nos futurs visiteurs.

Article 2 - Thème du concours photo

Thème du concours : “Les sens du vin”. Les photos devront illustrer les cuvées du Domaine de Nerleux, vécues à travers des sens différents, mais aussi leur cosmopolitisme à travers leurs voyages de l’été avec les clients du Domaine.

Article 3 - Conditions de participation

La participation est ouverte aux amateurs de photographie, à partir de 12 ans, et gratuite. Chaque participant peut concourir avec 3 photos qu’il enverra sous format numérique en suivant les conditions indiquées à l’article 4 et l’article 5. En participant au concours, l’auteur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions imposées dans le règlement ci-présent et être l’auteur de chaque photographie transmise.

Les photos doivent :

- correspondre au thème
- avoir été prises par la personne qui concoure
- avoir été prises dans le respect de la faune et de la flore sauvages et des personnes (voir article 10),
- ne pas être retouchées ou bien comprendre quelconque montage en dehors de l’optimisation classique de l’exposition, du contraste, de la balance des blancs, et de la netteté et sans exagération vis-à-vis de la photo originale. Les recadrages sont acceptés.

En cas de doute, les photos originales pourront être demandées. Nous nous réservons le droit de refuser la participation du candidat qui ne respecterait pas ces conditions.

Article 4 - Mentions obligatoires de participation

Pour être validée chaque participation devra impérativement comprendre les mentions suivantes :

- Nom et prénom de l’auteur
- Adresse
- N° de téléphone et mail de l’auteur
- Le titre de votre choix illustrant la photographie
- Lieu et date de la prise de vue

En envoyant ses photos, le participant valide les conditions de participation concernant la prise de connaissance du règlement du concours et l’acceptation des conditions qui y sont présentes.

Article 5 - Conditions techniques d'envoi des photographies

L'envoi des photos se réalise de manière numérique à cette adresse : contact@nerleux.fr. Pour participer il suffit d'envoyer jusqu'à 3 photos de votre choix dans le bon format. Le format des fichiers accepté est uniquement le format Jpeg. Les photos devront être sans marge ni inscription, être au rapport 3:2 avec un redimensionnement à 3000 pixels pour le plus grand côté (ex : 3000x2000 pixels). Nous vous recommandons une résolution autours de 300dpi pour une qualité optimale. Le poids total des photos ne devra pas dépasser 9Mo. Pour toute demande d'information technique, vous pouvez contacter les organisateurs du concours via ce mail : contact@nerleux.fr.

Article 6 - Date limite de participation

La date limite d'envoi des fichiers est fixée au 25 août 2024 à minuit. La date et l'horaire de réception des fichiers faisant foi.

Article 7 - Prix du concours

Des prix seront accordés aux 3 meilleures photographies sélectionnées par le public. Les votes du public seront ceux des participants à l'exposition au Domaine, le samedi 7 septembre 2024. Une seule photo par candidat pourra être primée. Les valeurs des lots seront de : 1er prix : 2 nuitées au Gîte de Nerleux* (620€), 2e prix : 2 bouteilles de chaque de nos 15 cuvées, soit 30 bouteilles(488€), 3e prix : visite privée et complète du Domaine + une session d'Escape Game (3 à 6 personnes) + dégustation (150€). Suite à ce concours, les photos sélectionnées par le comité de sélection seront installées au Domaine.

*la taxe de séjour et le forfait ménage ne sont pas inclus

Article 8 - Annonce des lauréats du concours

Les gagnants du concours seront dévoilés sur les réseaux sociaux et le site internet du Domaine le 10 septembre 2024. Tous les participants seront invités à l'exposition au Domaine de Nerleux (4, rue de la Paleine, Saint Cyr en Bourg, BELLEVIGNE LES CHATEAUX), lors de l'événement "Les Sens du Vin", le samedi 7 septembre 2024 de 10h à 21h00. Les candidats retenus seront prévenus à titre confidentiel. Pour être éligible, un participant ne doit divulguer les détails des photos retenues ou gagnantes à aucune tierce partie.

Article 9 - Critères de sélection

Le comité de sélection déterminera les photos présélectionnées qui seront tirées et exposées lors de l'événement "Les Sens du Vin" du Domaine de Nerleux et soumises à un vote du public pour déterminer les gagnants. La présélection des photographies se fera selon les critères suivants : correspondance au thème, qualité de l'image, recherche artistique, message transmis. Les photos exposées ne comporteront pas le nom de leur propriétaire, mais un numéro. Le public pourra durant cette journée sélectionner son lauréat en déposant le numéro de la photo choisie dans une urne prévue à cet effet. 3 lauréats du concours seront désignés par le public – les visiteurs de l'événement "Les Sens du Vin" le 7 septembre 2024.

Article 10 - Ethique Animale et végétale

Les participants s'engagent à respecter les espèces sauvages photographiées et les conditions d'accès aux espaces naturels protégés et aux propriétés privées. Ils doivent veiller à ne pas détériorer un milieu sensible pour les besoins de la participation au concours. Dans le cas de présence d'animaux sauvages, ils s'engagent à ne pas déranger les espèces dans leur milieu naturel. Dans le cas de présence humaine sur la photographie, l'auteur s'engage à disposer des autorisations de prises de vues des personnes présentes sur l'image. Le jury se réserve le droit d'écarter toute photo possédant un caractère dégradant pour les personnes. Dans le cas de photographies d'espaces privés, l'auteur s'engage à disposer des autorisations des propriétaires des espaces concernés. En cas de doute sur ces critères éthiques, le jury se réserve le droit de ne pas retenir la participation du candidat.

Article 11 - Publications et utilisations des photographies

La participation d'un candidat à ce concours implique l'autorisation par les auteurs de l'impression, l'exposition et la publication de leurs œuvres dans le cadre de l'événement au Domaine de Nerleux, le 7 septembre 2024, à savoir notamment la publication des résultats du concours et la promotion du Domaine, mais également pour une durée indéterminée au sein du Domaine de Nerleux afin de décorer les lieux.

Article 12 - Loi informatique et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo 2024. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et du décret n° 2005 – 1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande. Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante : contact@nerleux.fr .

Article 13 – Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants au présent règlement sans possibilité de réclamation concernant les résultats, et le retour de leur photo. L'organisateur du concours ne pourrait être tenu responsable si par la suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si le concours était modifié ou annulé, ou en cas de perte partielle ou totale des données numériques. Il ne saurait non plus être rendu responsable des retards ou pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit. Organisateur du concours & contact : L'organisateur du concours est le Domaine de Nerleux (4 rue de la Paleine, Saint Cyr en Bourg, 49260 BELLEVIGNE LES CHATEAUX) à l'occasion de l'exposition le 7 septembre 2024. Contact : contact@nerleux.fr .